



Secrétariat assuré par le
Programme des Nations Unies
pour l'environnement (PNUE)

Point de l'ordre du jour n° 19
Doc : AEWa/StC 2.16
29 septembre 2004
Original: anglais

DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT 2 - 3 novembre 2004, Bonn, Allemagne

CÉLÉBRATION DU 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'AEWA

INTRODUCTION

Il y aura 10 ans le 16 juin 2005 que l'AEWA a été conclu. Pour célébrer cet anniversaire, divers événements ont été prévus, qui peuvent être classés en cinq groupes principaux :

- Annonce de l'introduction du nouveau logo de l'AEWA et promotion de ce dernier
- Promotion du nouveau site Web de l'AEWA
- Proclamation et célébration de la Journée des Oiseaux Migrateurs (JOM)
- Autres événements et publications
- Prix AEWA de la Conservation des oiseaux d'eau

Ce document présente une série minimum d'activités à mettre en oeuvre et de documents à publier. Cette liste n'a pas encore pu être développée plus avant en raison du manque de capacité au sein du Secrétariat. Pour assurer le niveau de l'événement et réaliser un travail significatif pour le 10^{ème} anniversaire de l'AEWA, le Secrétariat aura besoin de personnel supplémentaire. L'entrée en fonction d'un Administrateur stagiaire (JPO) – qui serait chargé du développement détaillé du programme et de la coordination des préparatifs pour la célébration du 10^{ème} anniversaire - est prévue. Si nous ne parvenons pas à trouver de JPO en temps voulu, le Secrétariat essaiera de se charger de la réalisation du set minimum d'activités et de publications (en fonction des fonds disponibles).

TÂCHES DU COMITÉ PERMANENT

Il est demandé au Comité permanent d'examiner les propositions suivantes et de les approuver :

- Conception du nouveau logo de l'AEWA : décider du moment auquel le logo choisi sera soumis pour adoption définitive à la MOP3.
- Décider de la durée et de la date de la Journée des oiseaux d'eau migrateurs et mandater le Secrétariat pour négocier le travail conjoint avec les partenaires potentiels (par exemple BirdLife International).
- Set minimum d'activités et de publications pour le 10^{ème} anniversaire.
- Mettre en place un Prix triennal de l'AEWA pour la Conservation des oiseaux d'eau.

ANNONCE ET PROMOTION D'UN NOUVEAU LOGO DE L'AEWA

L'actuel logo de l'AEWA est utilisé depuis 1999. Il s'est toutefois avéré difficile à reproduire sur les imprimés et est en décalage par rapport au graphisme simple des logos contemporains. Le Secrétariat présente ci-joint trois propositions pour le nouveau logo. Le Comité permanent est invité à les examiner et à approuver l'une d'entre elles en tant que nouveau logo de l'Accord. L'idéal serait de pouvoir présenter et promouvoir ce logo au cours du programme du 10^{ème} anniversaire, qui devrait avoir lieu durant le premier trimestre 2005. Le Comité

permanent devra cependant décider si le nouveau logo peut être utilisé avant son approbation officielle par la MOP, fin 2005.

PROMOTION DU NOUVEAU SITE WEB DE L'AEWA

Le Secrétariat a passé un contrat avec un webmaster, qui a réorganisé notre site au cours de ces deux derniers mois. Simultanément, quelques nouveaux éléments ont été élaborés et introduits afin de rendre le site plus convivial et plus attrayant. Le programme du 10^{ème} anniversaire sera une excellente occasion de lancer le nouveau lay-out et de promouvoir notre site Web.

PROCLAMATION ET CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS (JOM)

La promotion des traités intergouvernementaux et de leurs objectifs s'est avérée extrêmement fructueuse lorsqu'elle est réalisée dans le cadre de la célébration annuelle d'une journée spéciale. La Convention de Ramsar, par exemple, a proclamé la date de la signature de la Convention (le 2 février) comme Journée mondiale des Zones humides (World Wetlands Day ou WWD). Cette journée n'a cessé de gagner en popularité au fil des ans. Aujourd'hui, elle représente l'un des événements les plus appréciés au sein de la communauté des protecteurs de l'environnement et de nombreuses organisations – notamment des ONG mais aussi des institutions gouvernementales - versent d'importantes contributions à cette occasion.

Dans le prolongement de la WWD, l'AEWA désire proclamer, à l'occasion de ce 10^{ème} anniversaire, une Journée des Oiseaux d'eau migrateurs (DMW) qui sera ensuite célébrée tous les ans. La date idéale serait celle de la signature de l'Accord, mais malheureusement, le 16 juin ne correspond pas du tout à une période de migration. La date devrait donc être fixée soit au printemps, soit à l'automne. BirdLife International célébrant World Birdwatch en automne (début octobre), il serait mal venu d'instaurer deux événements similaires à deux mois d'intervalle. Le Secrétariat propose donc que cette Journée ait lieu au printemps, aucune autre commémoration similaire n'ayant lieu à cette saison.

En outre, nous proposons de ne pas arrêter de date fixe, mais d'être flexibles et de célébrer la Journée des Oiseaux d'eau migrateurs tous les ans, le second week-end du mois d'avril. Il s'agit d'une bonne période, les premiers oiseaux migrateurs atteignant les aires nordiques de reproduction à la mi-avril, tandis que les derniers n'ont pas encore quitté leurs zones d'hivernage. En 2005 par exemple, la Journée des Oiseaux d'eau migrateurs tombera les 10 et 11 avril, en 2006 les 8 et 9 avril, en 2007 les 7 et 8 avril, en 2008 les 12 et 13 avril, en 2009 les 11 et 12 avril, en 2010 les 10 et 11 avril, etc.

Afin de promouvoir la Journée des Oiseaux d'eau migrateurs partout à travers le monde dès la première année (et de donner ainsi un plus grand impact à la célébration de notre 10^{ème} anniversaire), le Secrétariat aimerait négocier avec BirdLife International l'utilisation de leur réseau au sein de l'aire de répartition de l'Accord (Parties contractantes et non contractantes). Jusqu'ici, nous n'avons pas eu l'opportunité de le faire, mais si le Comité permanent approuve les propositions, le Secrétariat pressentira BirdLife International en temps voulu.

AUTRES ÉVÈNEMENTS ET PUBLICATIONS

- L'expédition d'un court bulletin électronique mensuel, proposant des nouvelles et histoires recueillies durant les dix ans d'expérience de l'AEWA. Le texte doit s'adresser à un vaste public et les correspondants locaux des Parties contractantes et non contractantes doivent être encouragés à les traduire et à les diffuser aux médias nationaux.
- L'impression d'une brochure (en anglais, en français et en russe) proposant des articles de différentes personnes et institutions, résumant l'évolution et les résultats de l'AEWA durant ses 10 premières années. À titre d'exemple, nous vous faisons parvenir ci-joint la brochure élaborée à l'occasion des 25 ans de la CMS. Notre brochure sera diffusée au sein des Parties contractantes et non contractantes.
- L'impression d'une affiche du 10^{ème} anniversaire de l'AEWA (en anglais, en français et en russe) et sa diffusion au sein des Parties contractantes et non contractantes.

Ceci constitue la série minimum d'activités pour lequel le Secrétariat essaiera de rassembler des fonds et qu'il s'efforcera de mettre en oeuvre.

MISE EN PLACE D'UN PRIX TRIENNIAL DE L'AEWA POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU

À la base des succès de l'Accord se trouvent des gens, des organisations et des gouvernements qui ont réalisé un travail difficile et de longue haleine pour parvenir à des résultats concrets. Ils méritent d'être reconnus et honorés d'une façon ou d'une autre. Comme certaines autres OII, l'AEWA pourrait mettre en place un Prix qui serait décerné lors de chaque MOP à ceux qui ont apporté les plus importantes contributions.

Pour la remise de ce Prix, les procédures et critères suivants pourraient être pris en compte :

Critères de sélection

Un Prix de l'AEWA sera décerné dans chacune des catégories suivantes :

- a) Le « **Prix Institutionnel de l'AEWA** », récompensant les actions de gouvernements, d'organisations, d'entreprises, etc. – incluant la législation, les stratégies, les plans, les programmes, les projets, les investissements et les campagnes – qui ont contribué de façon significative ou ont clairement le potentiel de contribuer à la conservation des (i) espèces et (ii) de leurs habitats, (iii) à la gestion des activités humaines, (iv) à la recherche et à la surveillance, et (v) à l'éducation et à l'information.

- b) Le « **Prix Individuel de l'AEWA** », récompensant les actions de personnes individuelles qui ont contribué de façon significative ou ont clairement le potentiel de contribuer à la conservation des (i) espèces et (ii) de leurs habitats, (iii) à la gestion des activités humaines, (iv) à la recherche et à la surveillance, et (v) à l'éducation et à l'information.

Éligibilité

Les institutions et les citoyens de tous les pays sont invités à proposer la candidature de personnes individuelles ou d'institutions – gouvernementales et non gouvernementales, y compris les collectivités - ou d'entreprises du secteur privé, de n'importe quel État de l'aire de répartition de l'Accord, dans leur catégorie respective du Prix.

Procédure de candidature

Les candidatures doivent être envoyées au Secrétariat de l'AEWA en anglais grâce au formulaire standard du Prix de l'AEWA, accompagné de la documentation nécessaire étayant le bien-fondé de cette candidature.

Le délai de présentation des candidatures se situera bien avant la dernière réunion du Comité permanent ayant lieu avant la MOP. Cette date sera définitive.

Procédure de sélection

Le Secrétariat de l'AEWA traitera les candidatures reçues et les soumettra pour examen au Comité permanent. Le Comité permanent sélectionnera les lauréats. Sa décision sera définitive.

Proclamation des lauréats et remise du Prix

À chaque occasion, le nom des lauréats sera proclamé dans un bref communiqué de presse, dès que chacun d'entre eux aura confirmé qu'il accepte le Prix.

Le Prix de l'AEWA sera remis lors de la cérémonie d'ouverture de la MOP et tous les efforts seront faits pour s'assurer de la présence de tous les lauréats.

Prix en espèce éventuel

On recherchera la possibilité d'accompagner chaque prix d'un chèque de 5.000 \$ US.